

Rapport du Président du jury Concours d'accès au cycle préparatoire d'attaché d'administration hospitalière Année 2016

-=-=-=-=-=-

Membres du Jury¹

Paul CASTEL Paul, Directeur général
de l'Agence régionale de santé Provence Côte-d'Azur
représentant le Chef de l'Inspection générale des affaires sociales,

Frédéric FORSANS, Attaché d'administration hospitalière
Etablissement public de santé « Ville Evrard »,

Florence LYS, Directrice d'hôpital,
représentant le Directeur Général de l'Offre de Soins,

Philippe MARIN, Directeur d'hôpital- Directeur des études
représentant le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

Stéphanie TRINIOL, Attachée d'administration hospitalière
Hôpitaux universitaires Paris Ouest (AP-HP),

Vincent VIOUJAS, Directeur d'hôpital
Centre hospitalier de Salon-de-Provence.

¹ Arrêté du 14 janvier 2016 de la directrice générale du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions du [Décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001](#) modifié portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière de la fonction publique hospitalière, avant de se présenter au concours d'attaché d'administration hospitalière d'entrée en formation à l'EHESP, les fonctionnaires et agents publics des trois fonctions publiques peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne. Les candidats doivent, à cet effet :

- Remplir, au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire, les conditions requises pour présenter le concours interne sur épreuves d'entrée en formation à l'EHESP ;
- Etre en fonction à la date de clôture des inscriptions au concours d'accès au cycle préparatoire et le demeurer jusqu'à leur entrée éventuelle dans ce cycle préparatoire.

Les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou des autres Etats, parties à l'Accord sur l'Espace économique européen autres que la France peuvent se présenter aux cycles préparatoires et aux concours d'entrée à l'EHESP, sous réserve qu'ils remplissent les mêmes conditions requises que les candidats nationaux.

Les candidats au concours d'accès au cycle préparatoire sont regroupés en deux catégories :

- le cycle court qui concerne les candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ;
- le cycle long qui concerne les candidats qui ne possèdent pas de licence ou de diplôme classé au moins au niveau II.

2- Statistiques du concours :

2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

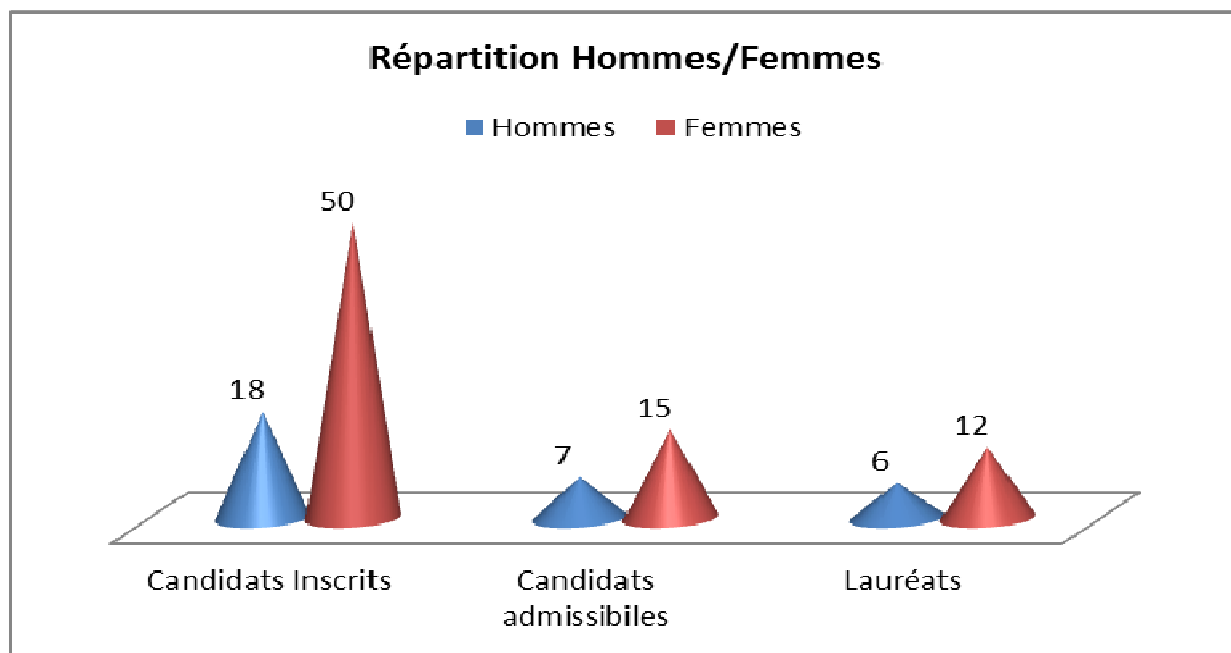
Année	Postes ouverts	Candidats admis à concourir	Candidats présents	% de Présents	Admissibles	Lauréats	Ratio Postes/Lauréats	Taux de réussite Lauréats/Présents
2016								
Cycle court	12	36	28	77,78%	14	11	0,92	39,29%
Cycle long	38	32	30	93,75%	8	7	0,18	23,33%
Total	50	68	58	85,29%	22	18	0,36	31,03%

Le nombre de places offertes au concours d'accès au cycle préparatoire d'attaché d'administration hospitalière est identique depuis trois ans (50 postes).

Globalement, le taux de participation reste stable par rapport à l'an dernier (85,29% en 2016 contre 85,71% en 2015) l'an dernier. En revanche, contrairement à 2015 où le nombre de candidats avait connu une progression (+46%) en 2016, il a connu une forte diminution (- 44%). Cette situation a eu pour conséquence le non pourvoiment d'un nombre très important de places (69%).

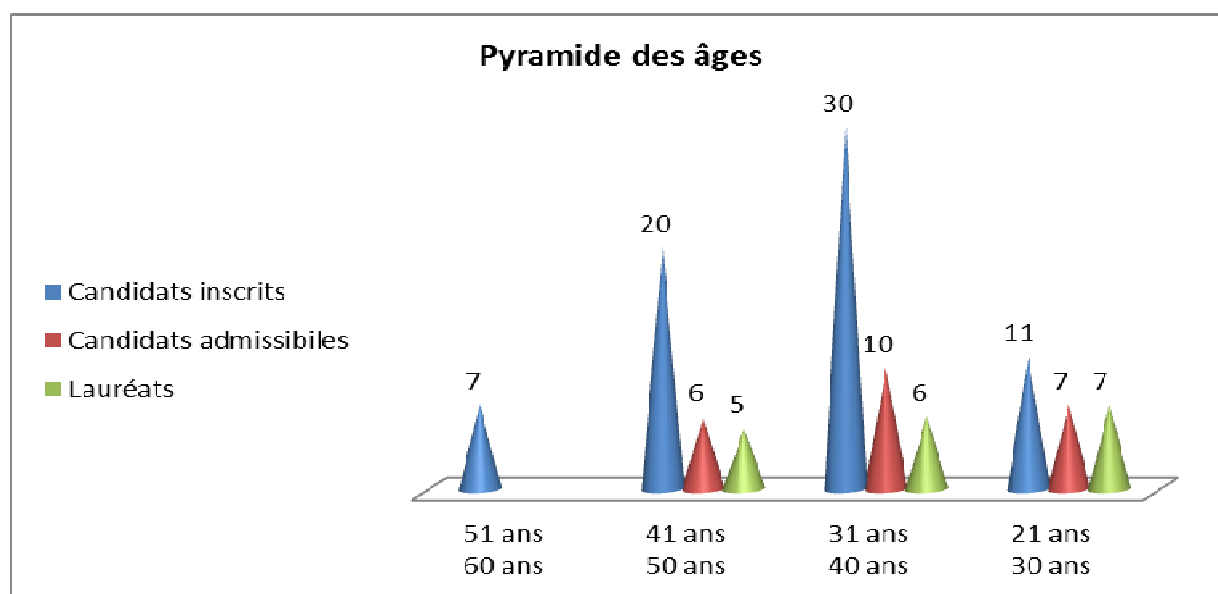
.../...

2.2- Répartition hommes/Femmes



Comme les années précédentes, les femmes sont majoritaires à toutes les étapes du concours d'accès au cycle préparatoire. Pour autant si en 2016, elles représentent 74% des inscrits (71,50% en 2015), elles ne sont que 68% des candidats admissibles (81,25% en 2015) et 67% des lauréats (75,85% en 2015).

2.3- Pyramide des âges

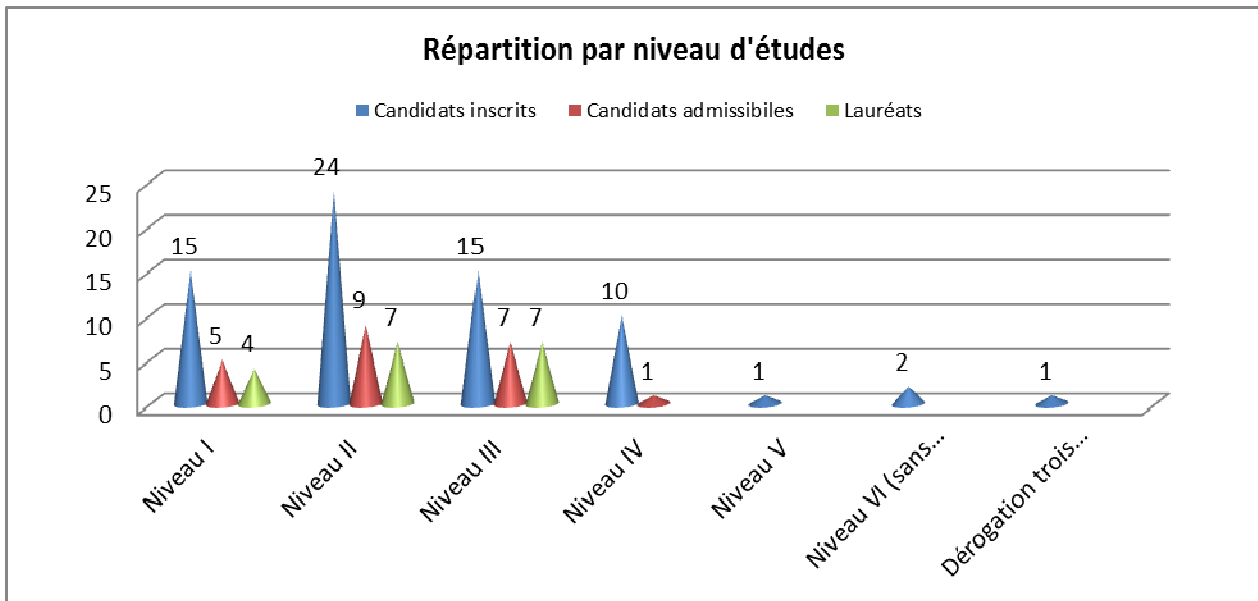


Les candidats Inscrits au concours d'accès au cycle préparatoire se situent dans leur très grande majorité dans la tranche d'âge 31/50 ans. Ils constituent 74% des inscrits (79,60% en 2015). En revanche, les candidats admissibles et les lauréats sont majoritairement issus des tranches d'âge 21/40 ans ; 73% pour les candidats admissibles et 72% pour les lauréats.

Contrairement à l'an dernier aucun candidat issu de la tranche d'âge 51/60 a été admis.

.../...

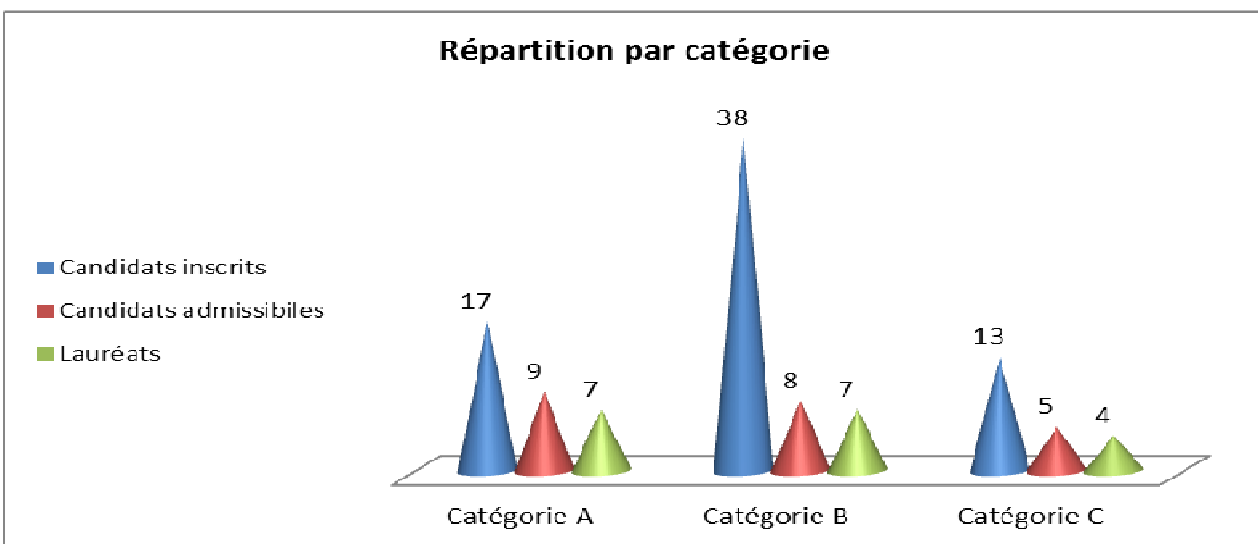
2.4- Niveau d'étude



Les candidats inscrits les plus nombreux ont un niveau d'études au moins égal au niveau II (57,35%) Ils sont 22% à posséder un niveau I et plus de 35% un niveau II. Pour leur part les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III sont bien représentés puisqu'ils constituent 22% des inscrits.

Parmi les lauréats, ce sont les candidats de niveau II et III qui sont les plus nombreux (près de 39% chacun).

2.5- La répartition par catégorie :

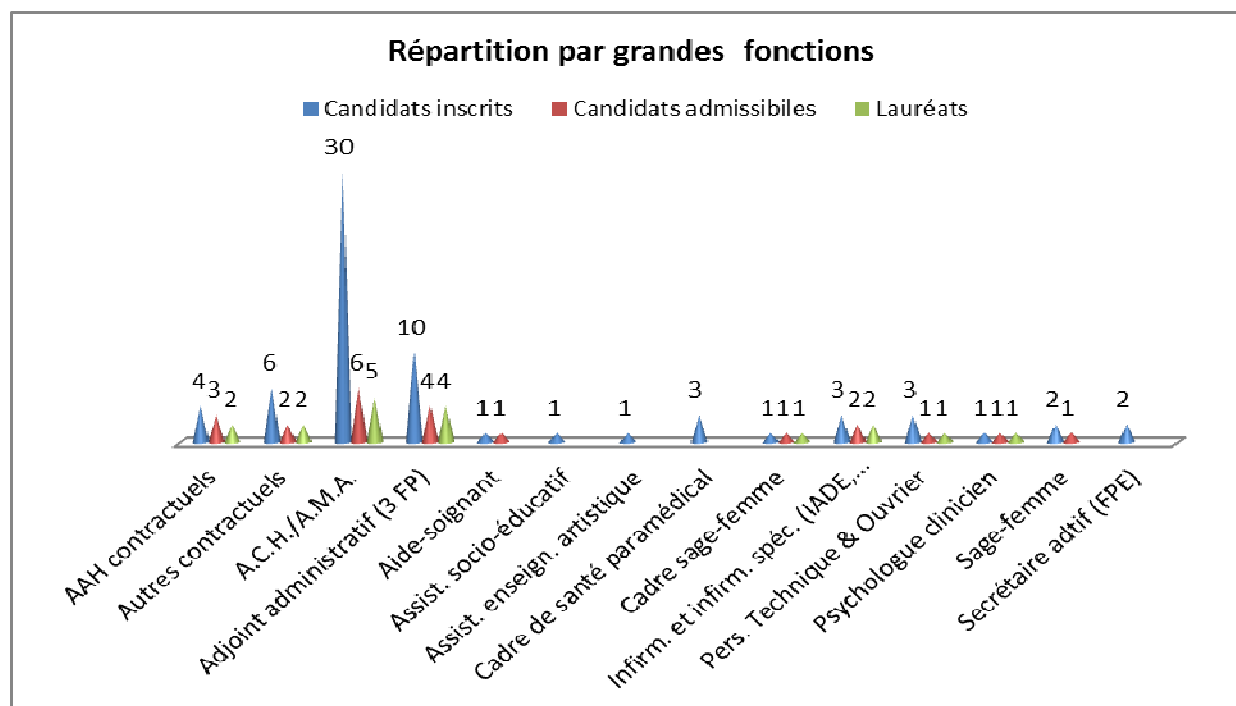


Les candidats inscrits au concours d'accès au cycle préparatoire d'attaché d'administration hospitalière sont issus dans leur majorité de la catégorie B hospitalière cela explique sa forte représentation (plus de 54% en 2016 et plus de 56% en 2015). Pour autant, on note une répartition quasiment égale entre les catégories A et B parmi les candidats admissibles et les lauréats.

S'agissant des candidats de catégorie C, ces derniers constituent 19% des inscrits (29% en 2015) et 22% des lauréats (17% en 2015).

.../...

2.5- Répartition des fonctions



Les adjoints des cadres hospitaliers (ACH) et les assistants médico-administratifs (AMA) constituent le vivier naturel du corps des attachés d'administration hospitalière, ils représentent donc une part très importante des candidats inscrits au concours d'accès au cycle préparatoire d'attaché d'administration hospitalière (plus de 44% en 2016 contre 39,75% en 2015).

Comme les années précédentes, les adjoints administratifs des trois fonctions publiques sont bien représentés parmi les candidats inscrits (14,70%) mais dans une moindre mesure qu'en 2015 (22,50%).

Les autres personnels hospitaliers (cadres de santé, personnels sociaux-éducatifs, infirmiers et infirmiers spécialisés, personnels techniques et ouvriers, ...) sont également représentés.

Parmi les lauréats, les ACH et les AMA constituent plus de 27% des admis, suivent les adjoints administratifs et les agents contractuels dont des AAH (plus de 22% chacun).

3- L'admissibilité :

Les membres du jury ayant siégé au cours des années précédentes ont observé un écart moins important entre les candidats du cycle court et ceux du cycle long, même si les compositions portant sur 4 questions d'actualité demeurent d'un niveau assez faible.

- **La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (Durée : quatre heures ; coefficient 2)**

Les différences entre les candidats des deux cycles apparaissent moins marquées sur cette épreuve qui consistait à rédiger une note portant sur la politique vaccinale en France. Si de nombreuses copies exploitent maladroitement les éléments du dossier, les règles de base permettant de maîtriser l'exercice de la note de synthèse sont comprises.

.../...

Le jury attire néanmoins l'attention des candidats sur les éléments méthodologiques indispensables à respecter : existence d'un plan, bonne gestion du temps afin d'éviter de rendre des devoirs inachevés, respect de l'orthographe et de la syntaxe, lisibilité de l'écriture.

Il convient également de rappeler qu'une note de synthèse a pour objectif d'éclairer, en quelques pages, un lecteur sur le contenu d'un dossier qu'il n'a (en théorie) pas lu. Il est donc nécessaire d'éviter les détails inutiles et de privilégier les idées principales. De même, il ne saurait être question de recopier *in extenso* des phrases entières extraites du dossier.

Cycle court :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	28	5,50	14,50	9,88

Cycle long :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	30	5,25	15,00	9,35

* une personne n'a pas concouru à cette épreuve mais l'a fait à la seconde

- **La rédaction d'une composition (Durée : quatre heures ; coefficient 1)**

La deuxième épreuve d'admissibilité est différenciée entre les deux cycles : composition sur un sujet au choix pour le cycle court et traitement de quatre questions d'actualité pour le cycle long.

Les candidats au cycle court avaient le choix, pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, entre trois sujets d'actualité :

- 1 – Santé et territoires.
- 2 – La fin de vie.
- 3 – Liberté et sécurité, quel équilibre ?

Les questions posées présentaient toutes un lien évident avec l'actualité immédiate et, à ce titre, ne comportaient aucun piège. Malheureusement, le niveau de connaissances est apparu souvent insuffisant. Trop de devoirs oscillent entre des considérations générales peu argumentées et des propos journalistiques non étayés.

Certes, l'épreuve vise à sélectionner des candidats pour l'accès à un cycle préparatoire, ce qui la différencie d'un concours classique. Le jury en a naturellement tenu compte. Il n'en demeure pas moins qu'un minimum de connaissances semble indispensable. Comme pour l'épreuve précédente, il est également nécessaire de veiller à soigner le style, la syntaxe et l'orthographe.

.../...

S'agissant du cycle long, les quatre questions à traiter portaient sur :

- 1 – Les séniors : quelle place dans la société ?
- 2 – La gratuité des soins.
- 3 – La rémunération au mérite dans la fonction publique.
- 4 – Le réchauffement climatique.

Cette année encore, le niveau de cette épreuve a semblé très insuffisant. A l'exception de quelques copies, la plupart des candidats ne se sont pas montrés capables de traiter les questions, pourtant assez simples, avec le recul et la réflexion attendus. Les arguments avancés apparaissent, le plus souvent, très pauvres et des dimensions entières du sujet sont négligées ou totalement oubliées. En dépit de la grande clémence du jury dans l'attribution des notes, ces dernières restent faibles.

Malgré l'écart constaté entre les candidats des deux cycles, les membres du jury persistent, une fois encore, à s'interroger sur l'opportunité de fusionner complètement les épreuves et les deux cycles de préparation. La durée de formation au cycle court (3 mois) semble en effet trop courte pour préparer un concours de catégorie A exigeant l'acquisition de nombreuses connaissances. Enfin, l'écart de coefficient entre les deux épreuves d'admissibilité (3 pour la note de synthèse et 1 pour la composition) mérite également d'être questionné.

Cycle court : un sujet d'actualité, à choisir par le candidat à partir de trois sujets.

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	27	6,00	13,00	9,75

* une personne n'a pas concouru à cette épreuve mais l'a fait à la seconde

Cycle long : quatre questions d'actualité

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	30	5,00	14,50	8,32

4- L'admission : Conversation avec les membres du jury (coefficient 3) :

L'épreuve consiste en :

- Un exposé par le candidat à partir d'un texte ou d'un sujet, au choix, préalablement tiré au sort et ayant donné lieu à une préparation de 15 minutes ;
- Une présentation par le candidat de son parcours et des motivations ;
- Des échanges avec le jury sur la base des deux exposés précédents.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes, le candidat disposant de 15 minutes maximum pour réaliser ses deux présentations.

.../...

A l'inverse des années précédentes, le jury a constaté avec plaisir que l'ensemble des candidats était relativement bien préparé à cette épreuve. La gestion du temps a été correctement effectuée et des efforts louables sont à signaler dans le traitement des questions.

A cet égard, il convient néanmoins de rappeler que si les candidats privilégient souvent le texte, plutôt que le sujet, il ne faut pas pour autant tomber dans le piège consistant à s'éloigner considérablement de celui-ci sans le commenter. A l'inverse, un simple exercice de paraphrase est ne correspond pas aux exigences de l'épreuve. Il est donc recommandé aux futurs candidats de bien lire le texte choisi afin d'éviter hors-sujet ou contre-sens. S'agissant de la présentation du parcours personnel et des motivations, celle-ci semble davantage maîtrisée et préparée.

Aucun écart significatif n'a été relevé entre les candidats du cycle court et ceux du cycle long sur cette épreuve. Quant aux échanges avec le jury, ils ont, la plupart du temps, été agréables, ce qui se reflète dans les notes attribuées.

Cycle court :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	11	4,00	16,00	11,73

* deux personnes n'ont pas concouru à cette épreuve mais l'ont fait à la première

.../...

Cycle long :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	56	7,00	14,00	11,56

5- L'organisation et les conditions matérielles :

Cette année encore, les candidats et les membres du jury ont pu profiter de conditions matérielles optimales pendant le déroulement des épreuves d'admission.

Le jury tient à remercier le personnel du CNG, et tout particulièrement les gestionnaires du concours, pour leur disponibilité, leur gentillesse et leur professionnalisme tout au long de la durée des épreuves

Fait à Paris, le 22 juin 2016

Pour le jury, le président
Paul CASTEL